

bourg, nous permet d'affirmer que les nouvelles installations concourent pour améliorer de façon importante l'attractivité du transport en commun par rail de par

- la création d'un poste d'espacement supplémentaire entre Berchem et Luxembourg,
- la banalisation des 2 voies de l'entrée nord de la gare,
- la centralisation des activités en un seul poste,
- la possibilité de réception/expédition des trains internationaux sur voie 3 (quai 1).»

Question 339 (26.4.94) de M. Emile Back (KPL) concernant la fermeture d'une aile de la Bibliothèque nationale à l'occasion de l'Octave:

Cette année-ci la Bibliothèque nationale a été forcée, comme chaque année au moment de l'Octave, d'évacuer pour un mois l'aile du bâtiment consacrée aux périodiques, afin de faire place à une exposition de prospectus destinés à l'édification religieuse.

Vous n'ignorez sans doute pas, Monsieur le Ministre, que le Service des Périodiques permet à un grand nombre de scientifiques, de pédagogues, de journalistes et d'hommes de culture de notre pays d'avoir accès direct à l'état actuel des recherches dans les différentes disciplines du savoir en leur permettant de consulter librement et gratuitement quelque 3.500 périodiques venant du monde entier.

Monsieur le Ministre peut-il me dire en raison de quel privilège ou de quelle urgence l'Evêché peut exiger la fermeture annuelle pendant un mois d'un service qui coûte à l'Etat plusieurs millions de francs par an sous forme d'abonnements et qui répond à des besoins que ne peuvent satisfaire les librairies ou les particuliers?

En second lieu je voudrais savoir si des mesures sont envisagées à brève échéance pour faire face au dramatique manque de place dont souffre la première institution culturelle du pays?

Réponse (16.8.94) de M. Jacques Santer, *Ministre des Affaires culturelles*:

En réponse à la question de Monsieur le Député Emile Back concernant la salle des périodiques de la Bibliothèque nationale, j'ai l'honneur d'apporter les précisions suivantes:

- Il faut d'abord savoir que la salle voûtée qui fait le joint entre la Cathédrale et la Bibliothèque nationale a été créée par la réunion de trois éléments:

- + une salle de classe de l'ancien Athénée (salle de musique),
- + une salle de réunion utilisée par les organisations de la paroisse Notre-Dame,
- + un passage donnant accès, à partir de la rue Notre-Dame, aux portes latérales de la nef ouest de la Cathédrale.

- Il faut ensuite savoir que par une convention de 1974 entre les responsables de la Cathédrale et de la Bibliothèque nationale, il a été arrêté e.a. que la Bibliothèque nationale pourra installer dans la salle décrite supra une salle de lecture, mais qu'elle s'est engagée à garantir l'accès à la cour intérieure pendant toute la durée de l'Octave.

- Au vu des difficultés survenant au moment de l'Octave pour les services de la Bibliothèque nationale, il a été retenu, dans plusieurs réunions d'un groupe de travail réunissant les responsables de la Cathédrale, de l'Evêché, du Ministère des Affaires culturelles, de la Bibliothèque nationale, de l'Administration

des Bâtiments publics, du service de l'architecte de la Ville de Luxembourg qu'un nouvel accès permettrait de restructurer cette partie de la Cathédrale et de la Bibliothèque nationale et créerait ainsi une solution viable au problème du déménagement annuel de la salle des périodiques.

Question 340 (26.4.94) de M. Emile Back (KPL) concernant les voitures contrôlées pour cause de changement de propriétaire:

La station de contrôle technique pour voitures automobiles de Wilwerwiltz vient d'inciter les automobilistes à rejoindre pour les contrôles périodiques sauf à être invité expressément à se présenter à Wilwerwiltz - une des deux autres stations de contrôle, la capacité de la station de Wilwerwiltz étant saturée. Une telle situation se présente aussi régulièrement dans les stations de Sandweiler et d'Esch-sur-Alzette.

Aussi voudrais-je demander au Ministre des Transports s'il trouve logique qu'une voiture neuve, qui vient d'être contrôlée au moment de la mise en service, le doit être de nouveau au bout de six mois, si le propriétaire change à ce moment? Quel est le pourcentage des voitures contrôlées non pour expiration de la validité du certificat de contrôle, mais uniquement à cause d'un changement de propriétaire? Le Ministre n'est-il pas d'avis qu'un certificat de contrôle se référant seulement à la voiture et non au propriétaire aurait pour effet de délester les stations de contrôle?

Réponse (16.5.94) de M. Robert Goebbels, *Ministre des Transports*:

La question de l'honorable député soulève le problème d'écoulement des véhicules présentés à la station de contrôle technique de Wilwerwiltz.

Quant aux mesures de délestage prévues à cet égard je renvoie à ma réponse du 3 mai 1994 à la question parlementaire 324 de Monsieur le député Emile Calmes. Par contre, hormis certaines pointes passagères dues notamment aux difficultés de démarrage du nouveau système informatique de gestion du parc-véhicules national, le problème évoqué ne se pose pas pour les stations de Sandweiler et d'Esch-sur-Alzette.

Pour les données statistiques relatives à l'inspection automobile que désire connaître l'honorable député, je me permets de renvoyer au rapport d'activités 1993 de mon département des Transports.

Je ne partage pas l'avis de l'honorable député quant à l'abandon de l'obligation de présenter un véhicule au contrôle technique lors d'un changement de propriétaire, parce que je considère cette obligation comme une contribution importante tant à la protection du consommateur qu'à la sécurité routière, ce contrôle assurant une qualité optimale des véhicules acquis sur le marché des occasions.

Question 341 (26.4.94) de M. Emile Back (KPL) concernant la réorganisation de l'Hôpital neuropsychiatrique à Ettelbruck:

Il est connu qu'il existe dans le pays un manque aigu en lits de soins. Le Gouvernement a entamé un programme pour y remédier. Or, on a constaté que lors de l'ouverture de nouveaux centres de soins, bon nombre de lits y ont été occupés par des transferts de personnes hébergées jusqu'ici dans d'autres institutions, dont notamment l'Hôpital neuropsychiatrique d'Ettelbruck. De plus le Ministre de la Santé a annoncé récemment son